

Communiqué de presse

Châtillon, France, 29 octobre 2025

DBV Technologies annonce un placement d'ADS pour un montant d'environ 30 millions de Dollars US dans le cadre de son programme At-The-Market (ATM) sur le Nasdaq

DBV Technologies (la « Société » ou « DBV ») (Euronext : DBV - ISIN : FR0010417345 - Nasdaq Capital Market : DBVT), société biopharmaceutique en phase clinique, annonce ce jour, dans le cadre de son programme de financement dit « At-The-Market » mis en place le 5 septembre 2025 (le « Programme ATM »), qu'elle a accepté d'émettre et placer de nouvelles actions ordinaires (les « Actions Ordinaires ») auprès d'Artisan Partners Limited Partnership (« Artisan ») sous la forme d'American Depositary Shares (« ADS »), pour un produit brut total d'environ 30 millions de Dollars US, avant déduction des commissions de l'agent placeur et des frais d'offre payables par la Société, par l'intermédiaire de Citizens Capital Markets agissant en qualité d'agent placeur. Chaque ADS donne droit à recevoir cinq Actions Ordinaires de la Société.

Dans le cadre du Programme ATM, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce et à la 25^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 11 juin 2025, 10.714.300 Actions Ordinaires nouvelles (sous-jacentes à 2.142.860 nouveaux ADS) seront émises, par voie d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (l' « Emission ATM »), à un prix de marché (at-themarket price) de 14,00 dollars par ADS (soit un prix de souscription par Action Ordinaire de 2,4063 euros sur la base d'un cours de change USD/EUR de 1,1636 dollar pour 1 euro, tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 29 octobre 2025) et chaque ADS donnant droit à recevoir cinq Actions Ordinaires de la Société. représentant une décote de 4,89% par rapport au dernier cours de clôture des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris ») précédant la fixation du prix d'émission (soit 2,53 euros), reflétant principalement les fluctuations de cours entre le Nasdaq et Euronext Paris ainsi que les effets de change.

L'émission et la livraison des Actions Ordinaires nouvelles sont prévues le 31 octobre 2025. Les ADS seront admis aux négociations sur le Nasdaq Capital Market



(« Nasdaq ») et les Actions Ordinaires nouvelles sur Euronext Paris. Les Actions Ordinaires nouvelles représenteront 6,34 % des Actions Ordinaires existantes déjà admises aux négociations sur Euronext Paris, représentant, avec les actions ordinaires émise sans prospectus d'admission ou document d'exemption sur une période de 12 mois glissants, moins de 30% des Actions Ordinaires déjà admises aux négociations sur Euronext Paris.

Les nouvelles Actions Ordinaires représenteront une dilution d'environ 5,96% à l'issue de la réalisation de l'opération.

À la date du présent communiqué, et en tenant compte des produits susmentionnés, la direction estime que l'horizon de trésorerie de la Société est désormais prolongé jusqu'à la fin du quatrième trimestre 2026. En conséquence, il n'existe aucune incertitude significative quant à la continuité d'exploitation de la société et la direction estime que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont suffisants pour financer les opérations de la Société pendant au moins les 12 prochains mois.

Comme indiqué précédemment, les résultats de la Topline chez les enfants de 4 à 7 ans sont attendus au quatrième trimestre 2025 et la demande de licence biologique (BLA) est prévue au cours du premier semestre 2026.

Sous réserve de la finalisation de l'étude COMFORT Toddlers en cours, la demande de licence biologique (BLA) chez les enfants de 1 à 3 ans reste prévue pour le second semestre 2026.

Un document préalable d'enregistrement en anglais intitulé « Form S-3 » (incluant un prospectus) relatif aux ADS a été déposé auprès de la SEC et est devenu effectif. Avant de souscrire des ADS, les investisseurs potentiels sont invités à lire le supplément au prospectus (prospectus supplement) et le prospectus initial (accompanying prospectus), ainsi que les documents incorporés par référence. Les investisseurs potentiels peuvent obtenir ces documents gratuitement sur le site internet EDGAR de la SEC (www.sec.gov). Alternativement, une copie du supplément au prospectus (et du prospectus initial) relatif à l'offre peut être obtenue auprès de Citizens JMP Securities, LLC, 1301 Avenue of the Americas, 2nd Floor, New York, NY 10019, ou par téléphone au (212) 906-3500, ou par email à l'adresse suivante : dl-imp-syndicate@citizensbank.com.



Aucun prospectus ne fera l'objet d'une demande d'approbation auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») conformément au Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus ») dans la mesure où l'augmentation de capital envisagée (pour l'émission des Actions Ordinaires sous-jacentes aux ADS) est proposée à des investisseurs qualifiés (tel que ce terme est défini à l'article 2(e) du Règlement Prospectus) et relève de l'exception prévue à l'article 1(5)(a) du Règlement Prospectus qui prévoit que l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas à l'admission sur un marché réglementé de valeurs mobilières fongibles avec des valeurs mobilières déjà admises à la négociation sur le même marché réglementé, pour autant qu'elles représentent, sur une période de 12 mois glissants, moins de 30 % du nombre de valeurs mobilières déjà admises à la négociation sur le même marché réglementé.

Le capital social de la Société avant, et après, l'Emission ATM, est le suivant :

Actionnaires	Avant l'Emission ATM (au 29/10/2025)		Après l'Emission ATM	
	Nombre	% du capital	Nombre	% du capital
	d'actions et de	social et de	d'actions et de	social et de
	droit de vote	droits de vote*	droit de vote	droits de vote*
Baker Brothers Investments	25.005.300	14,79%	25.005.300	13,91%
Suvretta	15.110.221	8,93%	15.110.221	8,40%
Invus	13.857.462	8,19%	13.857.462	7,71%
Bpifrance Participations S.A.	10.898.600	6,44%	10.898.600	6,06%
VR Adviser, LLC	8.851.100	5,23%	8.851.100	4,92%
Artisan Partners, L.P.	4.342.880	2,57%	15.057.180	8,37%
Auto-detention*	95.672	0,06%	95.672	0,05%
Management ⁽¹⁾	199.435	0,12%	199.435	0,11%
Autres	90.752.949	53,66%	90.752.949	50,47%
Total	169.113.619	100,00%	179.827.919	100,00%

^{*} Compte tenu du faible pourcentage d'actions propres sans droit de vote, il n'y a pas de différence significative entre le pourcentage théorique de droits de vote et le pourcentage réel de droits de vote.

(1) Actions détenues par le Comité exécutif et le Conseil d'administration.

Ce communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'un ordre d'achat des instruments financiers susvisés, et il ne peut y avoir aucune vente



de ces instruments financiers dans un pays ou une juridiction dans lesquels une telle offre, sollicitation ou achat serait illégal avant l'enregistrement des titres concernés ou autre qualification en vertu de la règlementation boursière d'un tel pays ou d'une telle juridiction. En particulier, il n'y aura pas d'offre au public d'ADS en Europe.

Informations disponibles au public

Des informations détaillées concernant la Société, notamment sur son activité, ses résultats, ses prévisions et les facteurs de risque correspondants, figurent dans le rapport annuel de la Société sur le formulaire en anglais intitulé « Form 10-K » (le « Rapport Annuel »), déposé auprès de la SEC le 11 avril 2025, tel que modifié par l'amendement n°1 au Form 10-K/A déposé auprès des la SEC le 28 avril 2025, et tel que modifié par l'amendement n°2 au Form 10-K/A déposé auprès des la SEC le 14 mai 2025, le rapport trimestriel de la Société sur le formulaire anglais 10-Q (le « Rapport Trimestriel ») pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, déposé auprès de la SEC le 28 octobre 2025 et son document d'enregistrement universel 2024 (le « Document d'Enregistrement Universel »), déposé auprès de l'AMF le 11 avril 2025 sous le numéro D.25-0251, tel que complété par un amendement au Document d'Enregistrement Universel, déposé auprès de l'AMF le 3 juin 2025 sous le numéro D.25-0251-A01, ainsi que dans le rapport financier semestriel (contenant une mise à jour des principales informations sur la société, son développement et ses projets). Le Rapport Annuel et les autres documents déposés auprès de la SEC sont disponibles sur le site internet de la SEC (www.sec.gov). Le Document d'Enregistrement Universel ainsi que les autres informations réglementées sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). L'ensemble des documents susmentionnés sont disponibles sur le site internet de la Société et sont également disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la Société situé 107, Avenue de la République, 92320 Châtillon, France.

A propos d'Artisan Partners

Fondée en 1994 par Andy et Carlene Ziegler, Artisan Partners Limited Partnership est devenue une plateforme mondiale de gestion d'investissements avec un modèle économique unique. La société fonctionne avec des équipes d'investissement autonomes, chacune ayant ses propres philosophies et processus d'investissement. Cette structure permet à Artisan Partners de combiner les avantages d'une société de type boutique avec la stabilité d'une entreprise intégrée de plus grande envergure. Avec des bureaux dans des villes majeures telles que Milwaukee, New York, San Francisco et Londres, la société gère plus de 181,3 milliards



de dollars d'actifs, au service d'une clientèle diversifiée comprenant des régimes de retraite, des fonds communs de placement et des particuliers fortunés.

A propos de DBV Technologies

DBV Technologies est une société biopharmaceutique de stade clinique spécialisée dans le développement d'options de traitement des allergies alimentaires et autres affections immunologiques ayant d'importants besoins médicaux non satisfaits. DBV Technologies se concentre actuellement sur l'étude de l'utilisation de sa technologie exclusive, le patch VIASKIN®, pour traiter les allergies alimentaires causées par une réaction immunitaire hypersensible et caractérisées par une gamme de symptômes dont la gravité varie de légère à l'anaphylaxie potentiellement mortelle. Des millions de personnes vivent avec des allergies alimentaires, y compris de jeunes enfants. Grâce à l'immunothérapie épicutanée (EPIT), le patch VIASKIN® est conçu pour dispenser des quantités de microgrammes d'un composé biologiquement actif dans le système immunitaire à travers une peau intacte. L'EPIT est une nouvelle classe de traitement non invasif cherchant à modifier l'allergie sous-jacente d'un individu en rééduquant le système immunitaire à se désensibiliser à l'allergène en tirant parti des propriétés de tolérance immunitaire de la peau. DBV Technologies s'est engagée à transformer le traitement des personnes souffrant d'allergies alimentaires. Les programmes d'allergie alimentaire de la Société comprennent des études cliniques en cours avec le patch VIASKIN® peanut chez les jeunes enfants (de 1 à 3 ans) et les enfants (de 4 à 7 ans) allergiques à l'arachide.

Le siège de DBV Technologies est situé à Châtillon, en France, avec des opérations nord-américaines basées à Warren, dans le New Jersey. Les actions ordinaires de la Société sont négociées sur le compartiment B d'Euronext Paris (DBV, code ISIN : FR0010417345) et les ADS de la Société (chacun représentant cinq actions ordinaires) sont négociés sur le Nasdag Capital Market (DBVT, CUSIP : 23306J309).

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives concernant le Programme ATM et la livraison des valeurs mobilières offertes aux termes de ce communiqué de presse. Ces déclarations prospectives ne constituent pas des promesses ou des garanties et comportent des risques et des incertitudes substantiels. Ces déclarations prospectives peuvent être affectées par les conditions du marché ainsi que par d'autres risques et incertitudes décrits dans les documents réglementaires déposés par DBV Technologies, conformément à la règlementation



applicable, auprès de l'AMF, dans les documents et rapports déposés par DBV Technologies auprès de la SEC, y compris dans le Rapport Annuel sur le formulaire en anglais intitulé « Form 10-K », pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, déposé auprès de la SEC le 11 avril 2025, tel que modifié par l'amendement n°1 au Form 10-K/A déposé auprès des la SEC le 28 avril 2025, et tel que modifié par l'amendement n°2 au Form 10-K/A déposé auprès des la SEC le 14 mai 2025, et le rapport trimestriel de DBV Technologies, sur le formulaire en anglais intitulé « Form 10-Q », pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, déposés auprès de la SEC le 28 octobre 2025, ainsi que les futurs documents et rapports déposés auprès de l'AMF et de la SEC par DBV Technologies. Les investisseurs actuels et potentiels sont invités à ne pas accorder une confiance sans réserve à ces déclarations et estimations prospectives, qui ne sont valables qu'à la date des présentes. A l'exception de ce qui est requis par la loi applicable, DBV Technologies ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les informations contenues dans le présent communiqué de presse.

VIASKIN est une marque commerciale déposée de DBV Technologies.

Contact Investisseurs

Katie Matthews DBV Technologies <u>katie.matthews@dbv-technologies.com</u>

Contact Média

Brett Whelan
DBV Technologies
brett.whelan@dbv-technologies.com

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait en aucun cas constituer une offre au public ni une invitation à solliciter l'intérêt du public en France, aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction, en relation avec une quelconque offre.

La diffusion de ce document peut, dans certaines juridictions, être limitée par les législations locales. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et de les respecter.

Cette annonce n'est pas une publicité et n'est pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus.



Le présent document ne constitue pas une offre au public en France et les valeurs mobilières auxquelles il fait référence ne peuvent être offertes ou cédées en France qu'à des investisseurs qualifiés tels que définis à l'article 2(e) du Règlement Prospectus et conformément à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier.

En ce qui concerne les États membres de l'Espace économique européen, aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise en vue de faire une offre au public des valeurs mobilières mentionnées dans le présent document nécessitant la publication d'un prospectus dans un quelconque État membre concerné. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent pas être et ne seront pas offertes dans un quelconque État membre concerné, sauf conformément aux exceptions prévues à l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans toute autre circonstance qui ne requièrent pas la publication par la Société d'un prospectus conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou à la réglementation l'État membre concerné.

Ce document n'est distribué et ne s'adresse qu'aux personnes du Royaume-Uni qui (i) sont des « investment professionals » (des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement) répondant aux dispositions de la Section 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié. l' « Ordonnance »). (ii) sont des personnes répondant aux dispositions de la Section 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies », « unincorporated associations », etc.) de l'Ordonnance, ou (iii) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens de la Section 21 du Financial Services and Market Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (toutes ces personnes étant désignées des « Personnes Habilitées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne sont pas des Personnes Habilitées. Tout investissement ou activité d'investissement en relation avec les informations contenues dans ce document est réservé aux Personnes Habilitées et ne sera réalisé qu'avec des Personnes Habilitées.

Ce document ne constitue ni une offre de vente de titres ni une sollicitation d'offre d'achat de titres aux États-Unis ou dans tout autre juridiction où une telle offre pourrait être soumise à des restrictions.

